

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Droits humains, libertés (France) > Répression (France) > **Nîmes (France) : « On était sidérés » : placée en garde à vue, la présidente (...)**

Nîmes (France) : « On était sidérés » : placée en garde à vue, la présidente de France Palestine conteste avoir organisé une manifestation interdite

vendredi 3 novembre 2023, par [ROCHER Cathy](#) (Date de rédaction antérieure : 2 novembre 2023).

Nicole Ziani, la coprésidente de l'association France Palestine Solidarité à Nîmes a été placée en garde à vue ce jeudi au commissariat de police. Il lui est reproché d'avoir organisé une manifestation qui était interdite le 11 octobre dernier. Des faits qu'elle conteste.

Sa première et dernière garde à vue date des années 70. Une époque où on parlait déjà de la Palestine, d'Israël, de la guerre et de la paix. À 80 ans, Nicole Ziani, coprésidente de l'association France-Palestine Solidarité à Nîmes a été convoquée pour une audition libre au commissariat de Nîmes, ce jeudi. À son arrivée, elle a été placée en garde à vue. « On était sidérés. Même le policier qui m'a entendue était surpris. Les ordres venaient de plus haut », commente Nicole Ziani.

Accompagnée pendant toute sa garde à vue par son avocate, M^e Wafae Ezzaitabn scandalisée par ce placement en garde à vue, l'octogénaire est ressortie de l'hôtel police vers 18 heures. Nicole Ziani est ressortie libre du commissariat mais elle devra répondre devant le délégué au procureur des faits d'organisation d'une manifestation ou d'un rassemblement prévu le 11 octobre dernier qui avait été interdit par la préfecture du Gard. Des faits qu'elle conteste.

Garde à vue après le rassemblement du 11 octobre

La préfecture avait informé Nicole Ziani le 11 octobre que ce rassemblement était interdit. L'arrêté a été notifié aux organisateurs du rassemblement vers 15 h 30. Deux heures avant le rassemblement. Nicole Ziani et ses amis militants ont multiplié les messages sur les réseaux sociaux et demandé au public de ne pas venir sur place.

La coprésidente de l'association France Palestine Solidarité s'est rendue sur place à l'heure du rassemblement, avenue Feuchères pour passer l'information. « Je me suis égosillée. J'ai expliqué aux personnes présentes et scandalisées par cet arrêté d'interdiction que si elles restaient là, elles pouvaient se mettre et nous mettre en difficulté, témoigne la militante. On était venu sans rien. Sauf un petit mégaphone. J'étais obligée d'aller sur place pour appeler les personnes présentes à quitter les lieux. »

Le soutien du monde politique

« L'AFPS (association France Palestine Solidarité) existe depuis plus de 20 ans et ses actions n'ont jamais posé de problèmes de trouble à l'ordre public. Quelle menace peuvent bien représenter les

militants de l'AFPS, de la ligue des droits de l'homme et de l'Union juive française pour la paix qui organisaient ce rassemblement ? », proteste le député LFI (La France insoumise) Michel Sala.« Quel danger représente Nicole Ziani, 80 ans, militante pacifiste de toujours. Chacun doit pouvoir exercer son droit fondamental à manifester et son droit constitutionnel à la liberté d'expression sans entrave. Ces poursuites constituent une véritable provocation et une nouvelle atteinte à la liberté de manifester... Je dénonce avec force cette tentative de museler l'expression politique dans le pays ».

De son côté, l'élu d'opposition municipal Vincent Bouget estime que « Nicole Ziani est une militante pacifiste de la cause palestinienne. Aucun des manifestations qu'elle a organisées n'a soulevé un quelconque problème. A 80 ans, cette militante pacifiste s'est retrouvée en garde à vue. C'est une dérive inquiétante inacceptable. Je lui apporte toute ma solidarité. »

La présidente de France Palestine Liberté insiste : « Nous, on est là pour demander le cessez-le-feu, que ce massacre s'arrête. Une vie en vaut une autre. Ce qui se passe en Palestine est atroce. Et on instrumentalise ce que nous disons. »

Cathy Rocher

P.-S.

• MIDI LIBRE - WILLIAM TRUFFY. Publié le 27/10/2023 à 19:31 , mis à jour le 28/10/2023 à 18:09 : <https://www.midilibre.fr/2023/10/27/placee-en-garde-a-vue-la-presidente-de-france-palestine-conteste-avoir-organise-une-manifestation-interdite-11546692.php>